

SEANCE DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- M. THOMAS est désigné en qualité de Secrétaire.*
- Adopté par 48 voix contre 3.**
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation des Procès-Verbaux des séances des vendredis 19 juin et 10 juillet 2009.**
- Adoptés à l'unanimité.**
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, une fixation de tarifs, des attributions et désistements de location, des assurances, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- Mme SAUVEGRAIN n° 6 - **Délégation à accorder à M. le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Abrogation d'une délégation et octroi d'une nouvelle.**
- L'article 10 de la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés ayant modifié le 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal :
- 1°) de mettre fin à la délégation accordée à M. le Maire par l'article A-4°) de la délibération n° 6 du 10 juillet 2009 en abrogeant cet article ;

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

2°) de remplacer l'article A-4°) abrogé par l'article suivant, accordant délégation à M. le Maire pour :

A-4°) « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 206 000 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

**Adopté par 42 voix.
Il y a 11 abstentions.**

FINANCES

M. MARTIN

n° 7 - **Décision modificative n° 8.**

Afin de régulariser l'imputation de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté par 42 voix contre 11.

M. MARTIN

n° 8 - **Analyse consolidée des risques et des comptes 2008 du groupe communal. Présentation.**

La Ville procède chaque année, depuis 1991, à une consolidation de ses comptes avec ceux de ses principaux satellites, ainsi qu'à une évaluation de ses risques.

Cette démarche volontaire a pour objectif d'assurer :

- une meilleure lisibilité des différents acteurs publics ou privés chargés de la mise en œuvre des politiques publiques locales,
- une volonté de transparence financière,
- une meilleure connaissance des efforts financiers réalisés,
- une plus grande identification des enjeux financiers.

Le périmètre de consolidation des comptes et des risques est établi sur la base de critères financiers, juridiques et opérationnels. En 2008, 49 entités autres que la Ville d'Orléans sont intégrées dans ce périmètre.

Le Conseil Municipal prend acte.

M. MARTIN

n° 9 - **O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de 56 logements situés rue des Sept Dormants et rue des Bouchers. Garantie d'un emprunt de 268 017 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 134 008,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 268 017 € que cet

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 56 logements, situés rue des Sept Dormants et rue des Bouchers à Orléans dans le périmètre de ravalement obligatoire de façades.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 10 - **O.P.H. d'Orléans. Acquisition et amélioration d'un logement situé 12, rue Henri Desforges. Garantie d'un emprunt de 186 380 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 93 190 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 186 380 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement situé 12, rue Henri Desforges à Orléans.

L'O.P.H. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit un logement.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 11 - **O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de 20 logements situés 18, allée Adélaïde de Savoie. Garantie d'un emprunt de 437 621 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 218 810,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 437 621 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 20 logements, situés 18, allée Adélaïde de Savoie à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 12 - **O.P.H. d'Orléans. Réhabilitation de 19 logements situés 1, allée Adélaïde de Savoie. Garantie d'un emprunt de 540 944 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 270 472 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 540 944 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 19 logements, situés 1, allée Adélaïde de Savoie à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme SUIRE

- n° 13 - **Société Bâtir Centre. Acquisition de 10 logements locatifs situés « Le Clos Sainte-Croix ». Garantie d'un emprunt de 766 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 383 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 766 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs situés « Le Clos Sainte-Croix » à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme SUIRE

- n° 14 - **Société Bâtir Centre. Acquisition de 10 logements locatifs situés « Le Clos Sainte-Croix ». Garantie d'un emprunt de 134 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 134 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 67 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs situés « Le Clos Sainte-Croix » à Orléans.

La Société Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit deux logements.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme SUIRE

- n° 15 - **Société Bâtir Centre. Acquisition de 17 logements situés « Le Clos Sainte-Croix ». Garantie d'un emprunt de 1 574 500 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 787 250 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 574 500 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 17 logements situés « Le Clos Sainte-Croix » à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme SUIRE

- n° 16 - **Société Bâtir Centre. Acquisition de 17 logements situés « Le Clos Sainte-Croix ». Garantie d'un emprunt de 275 500 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 137 750 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 275 500 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 17 logements situés « Le Clos Sainte-Croix » à Orléans.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

La Société Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit quatre logements.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme SUIRE

n° 17 - **Société Bâtir Centre. Acquisition de 19 logements situés rue de la Barrière Saint-Marc. Garantie d'un emprunt de 1 642 300 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 821 150 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 642 300 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 19 logements situés rue de la Barrière Saint-Marc à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme SUIRE

n° 18 - **Société Bâtir Centre. Acquisition de 19 logements situés rue de la Barrière Saint-Marc. Garantie d'un emprunt de 337 700 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 168 850 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 337 700 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 19 logements situés rue de la Barrière Saint-Marc à Orléans.

La Société Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit quatre logements.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme SUIRE

n° 19 - **Société Bâtir Centre. Acquisition de 5 logements situés rue de la Barrière Saint-Marc. Garantie d'un emprunt de 377 400 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 188 700 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 377 400 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 5 logements situés rue de la Barrière Saint-Marc à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme SUIRE

- n° 20 - **Société Bâtir Centre. Acquisition de 5 logements situés rue de la Barrière Saint-Marc. Garantie d'un emprunt de 77 600 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 38 800 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 77 600 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 5 logements situés rue de la Barrière Saint-Marc à Orléans.

La Société Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit un logement.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme SUIRE

- n° 21 - **Société Bâtir Centre. Acquisition de 6 logements situés rue de la Barrière Saint-Marc. Garantie d'un emprunt de 552 100 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 276 050 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 552 100 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 6 logements situés rue de la Barrière Saint-Marc à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme SUIRE

- n° 22 - **Société Bâtir Centre. Acquisition de 6 logements situés rue de la Barrière Saint-Marc. Garantie d'un emprunt de 197 900 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 98 950 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 197 900 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 6 logements situés rue de la Barrière Saint-Marc à Orléans.

La Société Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit deux logements.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme SUIRE

- n° 23 - **Société Bâtir Centre. Acquisition de 15 logements locatifs situés Z.A.C. Sonis. Garantie d'un emprunt de 1 252 500 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 626 250 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 252 500 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs situés Z.A.C. Sonis à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme SUIRE

- n° 24 - **Société Bâtir Centre. Acquisition de 15 logements locatifs situés Z.A.C. Sonis. Garantie d'un emprunt de 347 500 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Bâtir Centre à hauteur de 173 750 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 347 500 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs situés Z.A.C. Sonis à Orléans.

La Société Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit trois logements.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

- n° 25 - **Société France Loire. Construction de 36 logements situés Z.A.C. Sonis îlot C. Garantie d'un emprunt de 1 385 000 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société France Loire à hauteur de 692 500 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 385 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 36 logements situés Z.A.C. Sonis Ilot C à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

- n° 26 - **Société France Loire. Construction de 36 logements situés Z.A.C. Sonis îlot C. Garantie d'un emprunt de 748 000 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société France Loire à hauteur de 374 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 748 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 36 logements situés Z.A.C. Sonis Ilot C à Orléans.

La Société France Loire s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit huit logements.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 27 - **Société France Loire. Construction de 36 logements situés Z.A.C. Sonis îlot C. Garantie d'un emprunt de 1 267 000 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société France Loire à hauteur de 633 500 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 267 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 36 logements situés Z.A.C. Sonis Ilot C à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 28 - **Société Nouveau Logis Centre Limousin. Acquisition de 20 logements situés Résidence Coulmiers. Garantie d'un emprunt de 1 500 000 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Nouveau Logis Centre Limousin à hauteur de 750 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 500 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition de 20 logements situés Résidence Coulmiers à Orléans.

La Société Nouveau Logis Centre Limousin s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit quatre logements.

Adopté à l'unanimité.

Mme d'AUX fait un bilan de l'édition 2009 du Festival de Loire.

RELATIONS HUMAINES

Mme SAUVEGRAIN

n° 29 - **Personnel municipal. Amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville. Approbation d'un protocole d'accord avec les syndicats.**

Dans le cadre des relations de confiance instaurées avec les représentants du personnel, un protocole d'accord a été négocié portant sur

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

la nature des mesures à mettre en œuvre afin d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville d'Orléans sur la durée du mandat.

La concertation a porté sur la définition des actions et sur le calendrier de mise en œuvre de la politique salariale et sociale.

Cette plate-forme de négociations intersyndicale propose plusieurs actions à entreprendre, sur la durée du mandat : le développement de l'action sociale et notamment une aide mutualiste, un régime indemnitaire revalorisé, l'amélioration de déroulements de carrière.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le protocole d'accord à passer avec les syndicats.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 30 - **Personnel municipal. Régime indemnitaire. Complément du dispositif actuel. Approbation.**

De nouvelles modifications au régime indemnitaire du personnel de la Ville sont nécessaires pour compléter le dispositif actuel, et notamment :

- contribuer à améliorer le pouvoir d'achat des agents de catégorie C, relevant des salaires les moins élevés de la collectivité, et à titre exceptionnel en 2009 pour les catégories B,

- accompagner la mise en œuvre du nouvel organigramme de la Ville en valorisant les postes à responsabilité,

- prendre en compte des modifications réglementaires parues pour certains grades avec la création de nouvelles primes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser le versement des primes détaillées dans la délibération, complétant le dispositif actuel du régime indemnitaire du personnel municipal ;

2°) d'appliquer les taux moyens fixés détaillés en annexe à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 31 - **Personnel municipal. Définition de la politique d'action sociale et de ses conditions d'application. Approbation d'une convention à passer avec le C.N.A.S.**

Le Conseil Municipal est désormais compétent pour fixer les objectifs en matière d'action sociale définie par la loi du 2 février 2007 comme une action collective ou individuelle visant à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles notamment dans le

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

La loi confie à l'assemblée délibérante la fixation du périmètre des actions et leur nature, le montant des dépenses, les modalités de mise en œuvre directement ou par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires.

Dans ce contexte, une étude a été réalisée en 2009 sur l'ensemble des prestations d'action sociale à destination des agents de la Ville, réalisées tant par la Ville et l'AggLO que par le Comité des Œuvres Sociales.

Une large concertation en 2009 a permis de définir les priorités d'action telles que les loisirs, la santé, la solidarité.

A partir de cette analyse, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'amélioration de l'action sociale pour tous les agents, en adhérant au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion au C.N.A.S., ainsi que la Charte locale C.N.A.S./Ville d'Orléans à compter du 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 2 ans.

3°) compte tenu de l'offre du C.N.A.S. de maintenir des prestations versées directement par la Ville, dont le détail figure dans la délibération.

***Suspension de séance de 20 h 10 à 20 h 15
à la demande de l'Opposition.***

***Adopté par 42 voix contre 3.
Il y a 10 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 32 - **Stagiaires accueillis à la Ville. Modification des modalités de rémunération.**

Le décret du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat modifie les conditions de gratifications dues aux stagiaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouvelles modalités et taux de rémunération des stagiaires accueillis au sein de la Ville, à savoir :

- rémunération de tous les stagiaires effectuant un stage de plus de deux mois consécutifs sur la base de 30 % du S.M.I.C. mensuel,

- maintien d'une rémunération fixée à 80 % du S.M.I.C. pour les stagiaires préparant un diplôme de niveau bac +5 et plus.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 33 - **Tableau des effectifs. Modifications. Approbation.**

Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les différents mouvements sont, pour chaque cadre d'emplois, la conséquence des promotions au grade supérieur, des mouvements du personnel et des réorganisations de service.

Ce tableau des effectifs présente la situation au 1^{er} novembre 2009.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville détaillées dans la délibération et d'autoriser le Maire à recruter dans les grades correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 34 - **Dispositif d'insertion et de retour à l'emploi. Mise en place de contrats d'accompagnement dans l'emploi « Passerelle ».**

Par délibération du 15 décembre 2006, la Ville a affirmé sa volonté d'encourager l'emploi et l'insertion des personnes en difficulté en décidant de recourir au dispositif « Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi », favorisant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi de longue durée, âgés de plus de 25 ans ou des personnes reconnues travailleurs handicapés.

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) « Passerelle », récemment institué, s'adresse prioritairement aux collectivités locales, leur permettant de recruter des jeunes diplômés.

Le recrutement d'un C.A.E. « Passerelle » se formalise par la signature d'une convention avec le Pôle Emploi, qui assurera un accompagnement renforcé du jeune en vue de son insertion dans le milieu professionnel.

Le jeune est recruté par le biais d'un contrat de droit privé, d'une durée de 12 mois, sur un volume horaire de 20 heures hebdomadaires minimum et rémunéré à hauteur du S.M.I.C. dont l'Etat prend en charge 90 %.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de la mise en œuvre à la Ville des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi « Passerelle » ;

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

2°) d'autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville les conventions ou contrats nécessaires à passer avec les différents partenaires, au titre de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 35 - **Mutualisation des services. Mise à disposition partielle de la Direction Générale Adjointe Finances et @dministration auprès de la Communauté d'Agglomération. Mise à disposition individuelle du responsable financier de l'Agglomération auprès de la Ville. Approbation de conventions.**

Depuis une année, les exécutifs des deux collectivités ont souhaité renforcer cet esprit communautaire en engageant un processus de mutualisation couvrant plusieurs thématiques : les services fonctionnels, l'espace public, les politiques opérationnelles.

Dans ce cadre, deux conventions, l'une de mise à disposition partielle de service, et l'autre de mise à disposition individuelle ont été conclues pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2008.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe du renouvellement de la convention de mise à disposition partielle du service de la Direction Générale Adjointe chargée des Finances et de l'@dministration, composé de deux agents, auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » à hauteur de 50 % du temps de travail pour une durée de trois ans ;

2°) d'approuver le principe du renouvellement de la convention de la mise à disposition individuelle du responsable des services financiers de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », à hauteur de 50 % de son temps de travail, auprès de la ville d'Orléans pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN

n° 36 - **Direction des Finances. Recrutement de l'Adjoint au responsable du pôle comptabilité générale. Approbation du contrat de travail.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle de l'adjoint au responsable du Pôle Comptabilité Générale au sein de la Direction des Finances ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement, pour une durée d'un an.

***Adopté par 42 voix contre 3.
Il y a 10 abstentions.***

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

Mme SAUVEGRAIN

n° 37 - **Direction de la Culture et de la Création Artistique. Musée des Beaux-Arts, Muséum. Mise à disposition d'un professeur d'école.**

M. l'Inspecteur d'Académie a mis à la disposition des services municipaux un professeur d'école dans le cadre d'une aide à la politique culturelle de la Ville. Cette mission a pour objet de faciliter l'activité des enseignants désireux de travailler en relation avec les services éducatifs du musée des Beaux-Arts et du muséum.

La convention de mise à disposition a été reconduite pour une période d'un an avec effet du 1^{er} septembre 2008. Elle peut être reconduite dans la limite de trois années scolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la mise à disposition à temps incomplet et à titre gratuit d'une enseignante auprès du musée des Beaux-Arts et du muséum pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2011.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 38 - **Direction de l'Événementiel. Poste de régisseur général. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à reconduire le poste de régisseur général à la Direction de l'Événementiel par voie contractuelle, pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Ville.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN

n° 39 - **Centre Communal d'Action Sociale. Recrutement du responsable du service Solidarité et Insertion Sociale. Approbation du contrat de travail.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle du responsable du service Solidarité Insertion Sociale, au sein du C.C.A.S. ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement pour une durée de trois ans.

Adopté par 52 voix contre 3.

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE
M. LANGUERRE

n° 40 - **C.H.R.O. Avenue de l'Hôpital. Révision simplifiée du P.O.S. valant P.L.U. Bilan de la concertation. Approbation.**

Dans le cadre de la construction du nouvel hôpital, une réflexion approfondie sur le traitement des espaces paysagers le long de l'avenue de l'hôpital a été menée avec la paysagiste de la maîtrise d'œuvre, Mme Brigitte BARBIER. Le projet paysager, conçu comme un axe fort dans la démarche Haute Qualité Environnementale, a pour objectif de créer un parc linéaire de 700 m de long sur une épaisseur d'environ 40 m entre l'avenue de l'Hôpital et les futurs bâtiments, afin de développer une bande boisée sur l'ensemble du parcours tout en ménageant une ouverture perspective au niveau de l'accueil qu'il est important de bien situer et repérer.

Ce projet impliquant la suppression de la pinède existante au sud de l'avenue de l'Hôpital, inscrite en espace boisé classé au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), une procédure de révision simplifiée a été engagée par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2009.

Compte tenu des observations concordantes émises lors de la concertation et de l'enquête publique, l'hôpital a proposé de retravailler en lien avec Mme Brigitte BARBIER, paysagiste, le projet paysager devant le bâtiment d'accueil du nouvel hôpital en densifiant l'espace paysager tout en maintenant la nécessaire perspective visuelle devant le hall d'entrée afin de permettre aux visiteurs de se repérer. Par ailleurs, concernant le boisement actuel, il est proposé de maintenir neuf grands conifères et le bosquet situés en limite sud du boisement actuel, et de repérer une dizaine de conifères situés dans sa frange est.

Compte tenu de ces éléments, eu égard à l'intérêt public du projet et aux efforts du traitement paysager conçu et amendé par la maîtrise d'œuvre de l'hôpital, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le bilan de la concertation préalable dans le cadre de la procédure de révision simplifiée du P.O.S. valant P.L.U. relative au C.H.R.O., avenue de l'Hôpital ;

2°) d'approuver la révision simplifiée du P.O.S. valant P.L.U. relative à ce secteur, en tenant compte des trois premières recommandations du commissaire-enquêteur.

***Adopté par 47 voix.
Il y a 8 abstentions.***

M. CARRE
M. FOUSSIER

n° 41 - **Z.A.C. des Halles Châtelet. Clôture du traité de concession avec la S.E.M.D.O. Suppression de la Z.A.C. Régularisations foncières. Modification du P.O.S. valant P.L.U. Engagement de la procédure.**

L'opération de rénovation et de modernisation des Halles Châtelet étant maintenant entièrement achevée et les équipements publics ayant été remis à la Ville, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier de clôture du traité de concession d'aménagement passé avec la S.E.M.D.O. pour la Z.A.C. des Halles Châtelet, intégrant le bilan définitif de l'opération ;

2°) de décider de supprimer la Z.A.C. des Halles Châtelet et d'approuver le rapport de présentation correspondant ;

3°) d'approuver la rétrocession à l'euro symbolique par la S.E.M.D.O., aménageur de la Z.A.C. des Halles Châtelet, de lots de volumes ;

4°) de prendre acte de l'engagement d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme portant sur ce secteur.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme MAUROY-PREVOST

n° 42 - **Projet intra-mails. Implantation d'un point d'apport volontaire enterré d'ordures ménagères rue Saint Etienne. Réalisation du diagnostic archéologique. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.R.A.P.**

Dans le cadre de la requalification des espaces publics du centre ville, il a été décidé en 2004, en lien avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO), d'implanter des conteneurs enterrés sur la voie publique pour pallier les impossibilités constatées de stockage des poubelles dans les propriétés privées.

A l'issue d'une réunion de concertation organisée dans le cadre de la réfection en pierre de soubassements de la rue Saint -Etienne, les riverains ont demandé que soit déplacé le point d'apport implanté dans cette rue, le long du mur aveugle du Rectorat.

Le déplacement de cet ouvrage nécessite la réalisation d'une fosse d'une profondeur de 2,40 m, susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique des périodes antique, médiévale et moderne.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'I.N.R.A.P. définissant les engagements respectifs des parties pour la réalisation du diagnostic archéologique préalable aux travaux d'implantation d'un point d'apport volontaire enterré d'ordures ménagères dans le centre ville, rue Saint-Etienne.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

M. CARRE
Mme MAUROY-PREVOST

n° 43 - **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du projet Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de dix subventions pour ravalement de façade pour un montant global de 159 425 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics de copropriétés.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE
M. LANGUERRE

n° 44 - **Z.A.C. des Allées de La Source. Grand Projet de Ville. Centre commercial 2002. Cession de lots de copropriété à l'aménageur.**

Le Grand Projet de Ville du quartier de La Source prévoit la restructuration du Centre Commercial 2002, situé rue Ernest Renan dont une partie significative doit être démolie afin de permettre l'aménagement d'une nouvelle place et d'un jardin paysager favorisant le désenclavement et la requalification du secteur de la dalle.

Ces opérations seront menées par la S.E.M.D.O. dans le cadre de la convention publique d'aménagement.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la cession à l'aménageur de la Z.A.C. des Allées de la Source, la S.E.M.D.O., les lots de copropriété appartenant à la Ville dans le Centre Commercial 2002, pour une surface totale de 2 582 m², à l'euro symbolique, que l'acquéreur sera dispensé de payer ;

2°) d'autoriser la S.E.M.D.O. à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet, sans attendre la signature de l'acte.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE
Mme RICARD

n° 45 - **Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 25, rue de l'Ange.**

Dans le contexte de la future opération d'aménagement Carmes-Madeleine, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'acquérir dans un immeuble en copropriété situé 59, rue des Carmes / 25, rue de l'Ange, le lot n° 81 dans le bâtiment F appartenant à Mlle GUDIN, moyennant le prix principal de 110 000 € auquel s'ajoutent 12 000 € d'indemnité ;

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

2°) de déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente consécutif.

Adopté par 42 voix contre 13.

SYSTEMES D'INFORMATION

M. CARRE
Mme SAUVEGRAIN

n° 46 - **Fourniture d'un service d'impression et de reproduction. Groupement de commandes avec le C.C.A.S. et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation de marchés après appel d'offres.**

La Ville d'Orléans, le C.C.A.S. d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO) ont constitué un groupement de commandes pour la fourniture d'un service d'impression et de reproduction. Un appel d'offres a été lancé le 25 juin 2009, portant sur 4 lots. A l'issue de la consultation, le lot n° 1 a été déclaré sans suite.

Compte tenu des critères d'attribution des marchés, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés à bons de commande relatifs à la fourniture d'un service d'impression et de reproduction pour la Ville, le C.C.A.S. et l'AggLO pour une durée d'une année reconductible trois fois, sans que leur durée maximale ne puisse excéder quatre ans, à passer avec la Société RICOH pour les lots n° 2, 3 et 4.

**Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.**

M. CARRE
Mme SAUVEGRAIN

n° 47 - **Acquisition de matériels et logiciels informatiques. Groupement de commandes avec le C.C.A.S. d'Orléans, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et d'autres communes de l'Agglomération. Lot n° 1. Approbation d'un marché après procédure négociée.**

Dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour le renouvellement des marchés d'acquisition de matériels et logiciels informatiques par le groupement de commandes auquel la Ville d'Orléans a adhéré, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié après appel d'offres infructueux, à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, pour le lot n° 1 - postes fixes, portables et écrans à passer avec la Société DELL, pour une durée d'une année reconductible trois fois, sans que sa durée maximale ne puisse excéder quatre ans.

**Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.**

CULTURE ET EVENEMENTIEL

Mme MAUROY-PREVOST

n° 48 - **Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement du Loiret et la déportation juive. Attribution d'une subvention.**

Le Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement du Loiret (C.E.R.C.I.L.) a été créé en 1991 à l'initiative des municipalités de Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Orléans, rejointes ensuite par celle de Jargeau, qui ont souhaité ensemble assumer le devoir de mémoire.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

Il a pour vocation d'approfondir la recherche historique sur les camps du Loiret, de recueillir les témoignages de survivants et de témoins des événements, de constituer un fonds documentaire, de réaliser des outils pédagogiques et d'accompagner des projets pédagogiques.

Il prépare également l'ouverture du Centre d'Histoire et de Mémoire sur le site de l'ancienne école maternelle 45, rue du Bourdon Blanc.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'attribuer une subvention de 24 000 € au C.E.R.C.I.L. ;

2°) d'approuver la convention de soutien à passer avec le C.E.R.C.I.L., afin de préciser les engagements des parties.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 49 - **Statue de Jean CALVIN. Acceptation d'un don de l'association Mémoire Protestante en Orléanais. Approbation d'une convention à passer avec le sculpteur Daniel LECLERCQ.**

A l'occasion du 500^{ème} anniversaire de la naissance du réformateur et humaniste Jean CALVIN, l'Association Mémoire Protestante en Orléanais a proposé de donner à la Ville une sculpture à l'effigie de Jean CALVIN réalisée par Daniel LECLERCQ pour la faire installer sur la place Saint-Pierre Empont.

Compte tenu du témoignage historique que représente la présence de l'étudiant Jean CALVIN au sein de la première université de droit à Orléans, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accepter le don de cette statue, assorti des conditions précisées dans le rapport ;

2°) d'approuver la convention à passer avec le sculpteur de cette statue, Daniel LECLERCQ, afin de déterminer les engagements des parties.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 50 - **Salle des Thèses. Restauration de la façade est, rue des Gobelets. Etudes d'avant-projet. Approbation du plan de financement prévisionnel. Demandes de subventions.**

La restauration de la façade ouest de la salle des Thèses a été réalisée en 2008. La restauration de la façade est, rue des Gobelets, peut donc être envisagée.

Les études d'avant-projet vont être demandées à M. Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, qui a suivi la précédente restauration et les études préalables.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude de projet (mission avant-projet sommaire (A.P.S.) – avant-projet détaillé (A.P.D.) du contrat de maîtrise d'œuvre) pour la restauration de la façade rue des Gobelets de la salle des Thèses, estimée à 8 635 €T.T.C. ;

2°) de solliciter auprès de l'Etat et du Département, les subventions les plus favorables ainsi que l'autorisation de pré-financer l'opération par la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 51 - **Théâtre d'Orléans. Aménagement d'un espace scénique intégré. Marché pour le lot n° 3. Approbation d'un avenant.**

Par délibération en date du 10 juillet 2009, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatif à l'aménagement d'un espace scénique intégré pour le Centre Dramatique National (C.D.N.) au Théâtre d'Orléans.

Afin de prendre en compte différentes mises au point apparues nécessaires au cours de l'évolution du chantier, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché pour le lot n° 3 : Techniques : Electricité – Chauffage – Ventilation, à passer avec l'entreprise Forclum, conduisant à une plus-value de 1 145,32 €T.T.C., et portant le montant du marché initial de 96 278 € T.T.C. à 97 423,32 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 52 - **Muséum. Acquisition d'une collection de zoologie. Demande de subvention auprès du F.R.A.M.**

Le muséum dispose d'une collection ostéologique de qualité et variée surtout constituée de grands squelettes présentés dans les expositions permanentes et donc peu accessibles à des usages pédagogiques ou de moulages.

L'opportunité d'acquérir une collection complémentaire mérite d'être étudiée avec attention. Un taxidermiste propose à l'établissement une collection dont l'intérêt majeur repose sur la taille, l'état exceptionnel de crânes de grands mammifères africains ainsi que sur des spécimens d'Eurasie. Au total, cette collection comprend 45 pièces auxquelles s'ajoute un spécimen de lycaon.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'acquisition au bénéfice du muséum de la collection « Engel » de zoologie pour un montant de 21 717,18 €T.T.C. ;

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

2°) de solliciter du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.) une subvention au taux le plus élevé possible relative à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 53 - **Réseau des bibliothèques. Dépôt légal imprimeur. Convention de pôle associé avec la Bibliothèque Nationale de France. Approbation de la convention triennale 2009-2011.**

Depuis 1943, la bibliothèque d'Orléans est attributaire du dépôt légal imprimeur pour la Région Centre. Depuis 1997, des conventions triennales de « pôle associé » passées avec la Bibliothèque nationale de France, précisent les modalités de cette coopération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Bibliothèque nationale de France (B.n.F.), relative aux modalités de coopération du dépôt légal imprimeur en qualité de pôle associé, pour les années 2009-2011.

Au titre de l'année 2009, elle fixe le montant de la subvention qui sera versée à la ville d'Orléans, à 86 000 €

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 54 - **Réseau des bibliothèques. Fourniture d'ouvrages. Marché pour le lot n° 1 – ouvrages pour la jeunesse. Approbation d'un avenant.**

Par convention en date du 26 juin 2009, la Société FRANCE TELECOM e-COMMERCE ayant cédé à la Société G.I.E. LIBREST une partie de ses actifs, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant de transfert au marché relatif à la fourniture d'ouvrages pour le réseau des Bibliothèques, à passer avec la Société G.I.E. LIBREST, nouveau titulaire du lot n° 1 - ouvrages pour la jeunesse.

Cet avenant de transfert ne modifie pas le marché quant à son montant et ses conditions de réalisation.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE - EAU

M. THOMAS

n° 55 - **Projets d'éducation à l'environnement et au développement durable 2009-2010. Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider l'attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles ayant présenté des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable, au titre de 2009-2010.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

27 projets concernant 2 682 élèves ont été retenus pour un coût total de 17 000 €, qui feront l'objet de deux versement de 8 500 €: l'un en novembre 2009, le second en mars 2010.

Adopté à l'unanimité.

M. THOMAS

n° 56 - **Encouragement de la Ville pour des actions menées en faveur du développement durable.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 19 000 € à l'association ZECO des ACACIAS pour l'aide à l'amélioration de la performance énergétique du siège social et à l'aménagement de locaux pédagogiques pour la sensibilisation et la formation à l'éco-construction.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS

Mme DE QUATREBARBES n° 57 - **Plan de relance. Amélioration de voirie. Programme 2009-2010. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Dans le cadre du programme d'amélioration de voirie 2009, le Conseil Municipal a approuvé un marché à bons de commande à passer avec l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE.

Pour la réalisation des travaux du plan de relance, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert, fractionné à bons de commandes, relatif au programme 2009-2010 des travaux d'amélioration de voirie, à passer avec l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant minimum de 897 000 € T.T.C. et un montant maximum de 3 588 000 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 58 - **Plan de relance. Rue Brise Pain. Marché pour la réfection de voirie. Ajout d'un bordereau de prix complémentaires. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre de la réfection de voirie de la rue Brise Pain, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 10 juillet 2009, un marché à procédure adaptée à passer avec la Société EUROVIA CENTRE LOIRE.

Pour la réalisation des travaux du plan de relance, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à ce marché, relatif à l'établissement d'un bordereau de prix complémentaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 59 - **Plan de relance. Rues Louis Braille et du Maréchal Leclerc. Marché pour la réfection de voirie. Ajout d'un bordereau de prix complémentaires. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre de la réfection de voirie des rues Louis Braille et du Maréchal Leclerc, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 10 juillet 2009, un marché à procédure adaptée à passer avec la Société EUROVIA CENTRE LOIRE.

Pour la réalisation des travaux du plan de relance, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à ce marché, relatif à l'établissement d'un bordereau de prix complémentaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 60 - **Plan de relance. Rues Sainte-Anne, de Gourville et des Fauchets. Requalification. Abonnements temporaires dans les parkings publics pendant la durée des travaux. Prise en charge par la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de la prise en charge par la Ville d'abonnements temporaires dans les parkings publics gérés par la S.E.M. Orléans Gestion, afin de pouvoir les mettre à disposition des riverains dans l'impossibilité d'accéder à leurs parkings privés pendant la durée des travaux de requalification des rues Sainte-Anne, de Gourville et des Fauchets.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 61 - **Plan de relance. Jardin des Plantes. Rénovation de la clôture. Lot n° 1 – maçonnerie. Approbation d'un avenant.**

Compte tenu d'aléas constatés en cours de chantier, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché pour le lot n° 1 – maçonnerie, relatif aux travaux de rénovation de la clôture du Jardin des Plantes, à passer avec l'entreprise MALARD, pour un montant de 4 563,94 € T.T.C., portant le montant du marché initial de 109 223,51 € T.T.C. à 113 787,45 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 62 - **Travaux courants d'éclairage public. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Les installations d'éclairage public de la Ville sont entretenues, d'une part en régie directe par une équipe municipale, d'autre part par une entreprise privée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ouverte.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à bons de commande relatif aux travaux courants d'éclairage public, à passer avec la Société CEE-CITEOS pour un montant minimum annuel de 150 000 € T.T.C. et maximum annuel de 400 000 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 63 - **Venelle de la Justice. Proposition de fermeture du passage à niveau piétons. Avis à émettre.**

Pour répondre à la problématique de sécurité de la traversée de la voie ferrée par les passages à niveau piétons situés venelle de la Justice et venelle de la Pilonnerie, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur la fermeture du passage à niveau piétons venelle de la Justice pour permettre aux services de Réseau Ferré de France de lancer l'enquête publique préalable à la suppression du franchissement.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 64 - **Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Boutique Origine Nature. Annulation de titre sur exercice antérieur.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'annuler le titre n° 328 d'un montant total de 6 563,65 €T.T.C., correspondant aux loyers demandés à tort par la Trésorerie à la locataire de la boutique Origine Nature du Parc Floral.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 65 - **Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Fixation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les différents tarifs relatifs à la prochaine saison 2010 du Parc Floral ainsi que les dispositions relatives à la gratuité et au tarif réduit, détaillés dans la délibération ;

2°) de décider que ces dispositions seront applicables à compter du 1er janvier 2010.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.***

Mme DE QUATREBARBES n° 66 - **Valorisation des tailles de saules. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Régie de Quartier Respire.**

La Ville est propriétaire d'espaces verts plantés de saules dont les branches présentent un intérêt en terme de matériaux pour la réalisation de fascines de confortement de berges.

A la demande de la Régie de Quartier Respire, qui intervient sur des chantiers d'insertion concernant notamment la réalisation d'ouvrages de confortement de berges, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec cette régie de Quartier lui permettant de récupérer gracieusement les branchages issus de la taille des saules, moyennant une réalisation par ses soins de ces opérations de recépage bisannuelles.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES

Mme PILET-DUCHATEAU n° 67 - **Prix de Thèse des Collectivités Territoriales. Montant et modalités d'attribution.**

Le Prix de thèse sur les collectivités territoriales organisé par le Groupement de Recherches coordonnées sur l'Administration Locale en Europe (G.R.A.L.E.) a pour objet de récompenser les travaux universitaires de qualité et de susciter l'intérêt des jeunes chercheurs pour le domaine des collectivités locales, quelle que soit la discipline concernée.

Trois prix sont susceptibles d'être décernés chaque année par la Ville d'Orléans, le G.R.A.L.E. et l'association des Anciens Elèves de l'E.N.A.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € au G.R.A.L.E. pour le Prix de Thèse des Collectivités Territoriales 2009.

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE

M. FOUSSIER n° 68 - **1er Salon du chocolat. Organisation. Partenariat. Approbation d'une convention.**

Le Rotary Club Orléans Val de Loire, la Chambre de Métiers du Loiret et la Ville d'Orléans organisent le dimanche 21 mars 2010 le 1^{er} Salon du Chocolat au Parc des Expositions et des Congrès d'Orléans.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville prendra en charge les dépenses liées à la communication.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec le Rotary Club Orléans Val de Loire et la Chambre de Métiers du Loiret, pour l'organisation de ce salon.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER n° 69 - **Animation d'automne sur un marché d'Orléans. Attribution d'une subvention à l'A.M.A.O.**

L'Association des Marchés de l'Agglomération Orléanaise (A.M.A.O.) fédère les commerçants, artisans et producteurs qui regroupe plus de 150 adhérents.

L'animation d'automne, prévue du 16 au 22 novembre 2009, aura lieu sur le marché du quartier Madeleine et consistera à proposer à la clientèle des tickets à gratter pour gagner des bons d'achat d'une valeur de 5 € à valoir sur ce même marché.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 1 960 € à l'A.M.A.O. pour l'organisation de l'animation d'automne sur le marché de la Madeleine.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER

n° 70 - **Création d'un nouveau marché non alimentaire le samedi matin aux Blossières. Suppression de la partie non alimentaire du marché le samedi matin place Albert Camus.**

Dans le cadre du projet élaboré par le Département concernant le collège Montesquieu à La Source, et après consultation des organisations professionnelles, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de la suppression du pôle non alimentaire du marché du samedi matin, place Albert Camus dans le quartier de La Source ;

2°) de décider de la création d'un marché uniquement non alimentaire le samedi matin, rue Charles le Chauve dans le quartier des Blossières.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER

n° 71 - **F.I.S.A.C. Centre Ville 2009-2010. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions à passer avec deux commerces remplissant les conditions d'éligibilité au titre du F.I.S.A.C. pour la rénovation des devantures et enseignes ;

2°) d'approuver l'octroi de subventions pour un montant global de 17 638 €

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :
**ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEI-
GNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

M. LEMAIGNEN
Mme CHERADAME

n° 72 - **Aménagement du Carrefour entre la rue de Châteauroux et la rue de Beauvais de Préau. Approbation d'une convention avec la commune d'Olivet.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la commune d'Olivet, afin de préciser les conditions de financement et de réalisation des travaux d'aménagement du carrefour des rues de Châteauroux et de Beauvais de Préau à La Source.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

Un accord a été trouvé entre les collectivités pour réaliser un nouvel aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Orléans. Le coût est estimé à 100 000 €H.T. et sera pris en charge pour un tiers par la Ville d'Orléans et deux tiers par la Ville d'Olivet.

Adopté à l'unanimité.

M. LEMAIGNEN
Mme BARRUEL

n° 73 - **Parc d'Activités des Châtelliers et Zone Industrielle Archimède. Programme d'actions conjointes 2009. Approbation d'un contrat-cadre de parc à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », les communes de Saint-Jean-de-Braye et de Semoy et l'association GEZI.**

Près des deux tiers des entreprises du parc d'activités des Châtelliers et de la Z.I. Archimède (GEZI) sont regroupés au sein de l'association des industriels, constituant un véritable interlocuteur dans ce secteur.

Dans le cadre de son projet d'AggLO, cette dernière a décidé de s'appuyer sur ses différentes associations d'entreprises, afin d'améliorer les conditions d'exercice et d'accueil des entreprises au sein de ces parcs, facteur d'attractivité du territoire et d'accompagnement des entreprises locales.

Un budget annuel de 200 000 € a été prévu pour ces actions dans les différents secteurs de l'AggLO qui doivent faire l'objet d'un contrat de parc entre les communes concernées, l'association des entreprises et l'AggLO.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le contrat cadre de parc à passer avec l'AggLO, les communes de Saint-Jean-de-Braye et Semoy et l'Association GEZI, d'une durée de trois ans ;

2°) d'approuver le programme d'actions 2009 prévoyant la réalisation d'aménagement de voirie et de pistes cyclables.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 74 - **C.R.E.S.I.T.T. Création d'un plateau technique sur les systèmes électroniques. Convention d'attribution de subvention. Approbation d'un avenant.**

Le C.R.E.S.I.T.T. Industrie est le Centre Régional pour l'Innovation de Technologie en électronique de la Région Centre.

Un projet très complet de mise en œuvre d'un plateau technique autour de l'électronique communicante a été élaborée par le C.R.E.S.I.T.T. en lien avec Orléans Val de Loire Technopole et Polytech'Orléans. Ce projet participe à la démarche technopolitaine au profit des entreprises de l'agglomération et constitue un outil pédagogique pour les élèves de l'école d'ingénieurs.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

Afin de soutenir financièrement le plateau technique dans ses premières années de fonctionnement (2007 à 2009), la Ville d'Orléans ainsi que la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le Département du Loiret ont signé une convention de subvention avec le C.R.E.S.I.T.T. Industrie en août 2007.

A ce jour, et compte tenu de la montée en puissance des projets, la dernière période du projet doit être prolongée jusqu'en mars 2011.

Le montant de la participation globale de chacun des partenaires reste inchangé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement, à passer avec le Département du Loiret, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le C.R.E.S.I.T.T. Industrie, afin de préciser le planning de réalisation et de financement du programme de création d'un plateau technique sur les systèmes électroniques.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 75 - **Hôtel Dupanloup. Aménagement en Centre Universitaire et de Recherche. Maîtrise d'œuvre. Approbation du marché après appel d'offres ouvert.**

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat – Région 2007-2013, il a été décidé de transformer l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Orléans.

Après avis du jury de maîtrise d'œuvre, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché après appel d'offres ouvert européen à passer avec le groupement LEFEVRE – Cabinet Guillaume CLEMENT – SCOP ING pour un taux de rémunération de 8 %, soit une rémunération provisoire de 650 624 €T.T.C., pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre au nom de la Ville et transférer ledit marché au maître d'ouvrage délégué conformément à la convention de mandat passée avec la S.E.M.D.O. ;

3°) autoriser l'indemnisation des personnalités qualifiées, membres du jury.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION

Mme MARECHAL n° 76 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 2 800,10 €

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL n° 77 - **Activités périscolaires. Evolution du mode de facturation. Actualisation des tarifs.**

L'inscription des enfants aux activités périscolaires se traduit aujourd'hui par la vente aux familles de cartes de 20 prestations tarifées sur la base du quotient familial qui s'appliquent à la fois aux accueils du matin, à ceux du soir, ainsi qu'aux aides au travail personnel.

Ce mode de facturation est basé sur le principe du pré-paiement. Il est proposé de le faire évoluer vers un mode de facturation en paiement à l'unité, et sur la base des prestations réellement consommées, c'est à dire en post-paiement.

Compte tenu du rythme de déploiement du logiciel Concerto, il semble opportun d'introduire dans les écoles ce mode de facturation, qui permet l'achat de prestations au coût unitaire, dès la fin de l'année 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la modification des grilles tarifaires jointes à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2008, visant à les compléter par l'expression des tarifs des activités périscolaires à l'unité pour l'année 2009 ;

2°) d'autoriser l'application de ces tarifs pendant la période transitoire d'octobre à fin 2009 ;

3°) d'approuver les grilles tarifaires actualisées pour l'année 2010 ;

4°) d'autoriser l'application de ces tarifs actualisés à compter du 4 janvier 2010.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL n° 78 - **Groupes scolaires Gutenberg, Gaston Galloux et école élémentaire Marcel Proust. Désaffectation de logements.**

Une étude a été menée visant à identifier les logements qui pourraient être isolés du domaine public affecté à usage scolaire.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

A ce titre, trois logements, libres de tout occupant, ont pu être isolés.

Dans la perspective de cession de ces logements, il convient préalablement de procéder à la désaffectation à usage scolaire de ces trois bâtiments, décision devant recueillir l'avis de M. le Préfet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'avis de M. le Préfet du Loiret pour la désaffectation des logements du groupe scolaire Gutenberg, du groupe scolaire Gaston Galloux et de l'école élémentaire Marcel Proust.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 79 - **Ecole maternelle René Thinat. Restructuration et extension. Marchés pour les lots n° 1, 2, 3 et 5. Approbation d'avenants.**

Lors de la séance du 10 juillet 2008, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatifs à la restructuration et l'extension de l'école maternelle René Thinat.

Au cours de l'évolution du chantier, différentes mises au point étant apparues nécessaires, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux marchés à passer avec :

- le Groupement d'entreprises Perdereau – Pajon – Garcia – Leplâtre – Croixmarie – Croixalmétal – Pajon – S.T.E.C. : avenant n° 3 pour le lot n° 1 – clos et couvert, conduisant à une plus-value de 4 256,57 € T.T.C. ;

- la Société Forclum, pour le lot n° 2 : Plomberie / Chauffage / Ventilation, conduisant à une plus-value de 3 601,16 € T.T.C. ;

- la Société I.N.E.O., pour le lot n° 3 : Electricité, conduisant à une plus-value de 2 165,79 € T.T.C. ;

- la Société Lefort, pour le lot n° 5 - Equipement de cuisine , conduisant à une moins-value de 6 018,28 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS - LOGEMENT

M. CARRE

M. LANGUERRE

n° 80 - **Grand Projet de Ville de La Source. Dispositif de vente de logements vides et réhabilités par l'O.P.H. d'Orléans. Avis à émettre.**

L'un des principaux objectifs concourant à la réussite du Grand Projet de Ville (G.P.V.) et à la transformation du quartier est d'introduire sur le site une diversification des statuts de logements, de leurs types et de leurs morphologies urbaines afin de renforcer la mixité sociale.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

Afin d'accentuer encore davantage cette diversification, de renforcer la mixité sociale, mais aussi de répondre à l'attente forte d'une partie des locataires, l'O.P.H. d'Orléans a travaillé sur un dispositif complémentaire : la vente à titre expérimental de 143 logements, correspondant à six immeubles situés 3, 20 et 24, allée Adélaïde de Savoie, 3 et 5, rue Léopold Sédar Senghor et 7, rue Henri Troyat :

- La vente des deux immeubles 3 et 20, allée Adélaïde de Savoie comprenant 39 logements vise un programme d'accession à la propriété donnant la priorité aux locataires de l'O.P.H.

- Quatre immeubles ont été identifiés pour une deuxième tranche de vente : le 24, allée Adélaïde de Savoie, les 3 et 5, rue Léopold Sédar Senghor, et le 7, rue Henri Troyat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'émettre un avis favorable sur le projet de vente de 39 logements sociaux situés aux 3 et 20, allée Adélaïde de Savoie déposé par l'O.P.H. d'Orléans, à destination prioritaire des locataires, et sur les prix de vente souhaitant être pratiqués dans ce cadre ;

2°) d'émettre un avis favorable sur le projet de vente par l'O.P.H. d'Orléans de 104 logements sociaux situés aux 24, allée Adélaïde de Savoie, 3 et 5, rue Léopold Sédar Senghor et 7, rue Henri Troyat et sur le prix de vente souhaitant être pratiqué dans ce cadre.

***Adopté par 43 voix.
Il y a 12 abstentions.***

Mme DE QUATREBARBES n° 81 - Comités des fêtes de quartier. Attribution d'une subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 2 100 € à l'association Blossières Initiatives au titre des animations menées dans le quartier Blossières : galette des rois, repas partagé, théâtre, exposition créa-passion, vide grenier, organisation de voyages.

Adopté à l'unanimité.

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

Mme LECLERC n° 82 - Association des Restaurants du Cœur. Attribution d'une subvention de fonctionnement.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2008, la Ville a approuvé une convention de partenariat avec l'association Les Restaurants du Cœur, définissant les conditions d'attribution d'une aide au fonctionnement, pour la prise en charge de 50 % de leur loyer annuel, estimé à 60 000 €T.T.C.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

Ce montant étant légèrement inférieur au montant estimé, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 27 029,59 € à cette association.

Adopté à l'unanimité.

Mme LECLERC

n° 83 - **Aides à des associations relevant des secteurs social, santé et handicap.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux associations à caractère social, santé et handicap :

- pour un montant global de 5 776 € aux associations à caractère social,

- pour un montant global de 5 800 € aux associations relevant de la santé et du handicap.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARANGER

M. CARRE

n° 84 - **Politique de la Ville. 4^{ème} tranche de programmation. Attribution de subventions.**

Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) de l'agglomération orléanaise.

Parallèlement, certains de ces projets étant menés hors C.U.C.S mais poursuivant des objectifs similaires, la Ville a décidé de les accompagner financièrement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions détaillées dans la délibération, pour un montant global de 37 781, 68 € aux associations oeuvrant au titre de la politique de la Ville dans les quartiers de l'Argonne, de La Source et des Blossières.

Adopté par 54 voix.

Il y a 1 non participation.

Mme BARANGER

n° 85 - **Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans. Travaux d'investissement engagés par la Ville. Approbation d'une convention à passer avec l'Etat.**

Fin 2006 – début 2007, la Ville a engagé des dépenses à hauteur de 82 817, 30 € H.T. pour aménager les locaux dédiés à la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans et ce, afin de lui permettre d'ouvrir en mars 2007.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Etat permettant le remboursement des frais d'investissement engagés par la Ville pour cet aménagement, à hauteur de 50 % de dépenses H.T.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n° 86 - **Carrefour des parents. Participation des partenaires au dispositif. Renouvellement de la convention-type. Approbation.**

La mise en place par la Ville d'Orléans du dispositif du Carrefour des Parents s'inscrit dans la démarche des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, et consiste à permettre la rencontre d'une équipe d'intervenants, mobilisée sur le thème de la parentalité, directement avec les parents.

Dans le cadre de son fonctionnement, des associations mettent à disposition du Carrefour des Parents certains de leurs membres, auxquelles la Ville verse une subvention selon un barème fixé par convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le renouvellement de la convention type à passer avec les associations intervenant dans le cadre du Carrefour des Parents ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

*Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.*

Mme LECLERC

n° 87 - **Ecole de la Deuxième Chance Orléans Val de Loire. Désignation des représentants de la Ville au sein de l'association porteuse du dispositif.**

Le nombre de jeunes exclus du système scolaire dès l'âge de 16 ans restant préoccupant, la Ville a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2009, d'ouvrir une Ecole de la Deuxième Chance (E2C) à Orléans.

Le 3 juillet 2009, le Comité des financeurs réuni par le Préfet du Loiret a émis un avis favorable à l'unanimité en faveur de l'E2C d'Orléans Val de Loire. Ce Comité a réuni l'Etat, la Ville d'Orléans, l'AggLO, la Région, le Département, et les 3 Chambres Consulaires.

Lors de sa dernière séance du 18 septembre 2009, le Comité de pilotage a décidé de réunir le 13 novembre prochain, l'Assemblée Générale Constitutive de la nouvelle association chargée de porter la future Ecole, et a validé le projet de statuts.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner les représentants de la Ville au sein de la nouvelle association, prévus dans le projet de statuts.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.***

SPORTS ET LOISIRS

Mme GRIVOT
M. LABED

n° 88 - **Installations sportives municipales. Mise à disposition auprès des lycées. Renouvellement des conventions. Approbation.**

Par conventions conclues en 1998, la Ville a formalisé la mise à disposition de ses installations sportives municipales auprès des lycées afin de leur permettre, ainsi qu'à leur collectivité de rattachement, la Région, de mener à bien leur mission d'enseignement en matière d'Éducation Physique et Sportive.

Ces conventions étant arrivées à échéance, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer, d'une part avec les lycées publics et la Région, et d'autre part avec les lycées privés, afin de préciser les conditions de mise à disposition des installations sportives municipales auprès des lycées.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT
M. LABED

n° 89 - **Educateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Année scolaire 2009-2010. Renouvellement d'une convention. Approbation.**

La Ville a parmi ses objectifs prioritaires, dans le domaine sportif, de développer des actions de formation en direction des jeunes avec ses partenaires que sont les établissements scolaires.

C'est dans ce but que les éducateurs sportifs municipaux interviennent auprès des enfants sur le temps scolaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Inspection Académique, afin de préciser les conditions de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux auprès des enfants dans les établissements scolaires publics.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT
M. LABED

n° 90 - **Educateurs sportifs municipaux. Mise à disposition auprès d'associations sportives. Saison 2009-2010. Approbation de conventions.**

La Ville a parmi ses objectifs prioritaires dans le domaine sportif, de développer des actions de formation en direction des jeunes avec ses partenaires que sont les établissements scolaires et les associations sportives.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

C'est dans ce sens qu'il est envisagé de mettre à disposition des éducateurs sportifs municipaux auprès d'associations qui ont des actions importantes en matière de formation auprès des jeunes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe du renouvellement de cette forme de soutien de la Ville aux actions de formation d'associations ayant une vocation d'éducation sportive, par la mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux ;

2°) d'approuver les conventions de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux à passer pour la période du 1er octobre 2009 au 30 juin 2010 avec les associations suivantes : Pieds Blancs Les Aydes, les Enfants de Neptune, le Cercle des Nageurs d'Orléans La Source, le Rugby Club Orléans, l'Aviron Club Orléans Olivet, l'A.S.P.T.T. Orléans Voile, l'A.S.P.T.T. Natation et le Club Alpin Français.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT
M. LABED

n° 91 - **Palais des Sports. Entretien ménager. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer avec l'entreprise LIMPA NETTOYAGE Agence d'Orléans pour un montant de 74 310,47 € T.T.C. (incluant l'option n° 2 : nettoyage des vitres), relatif à l'entretien ménager du Palais des Sports, reconductible trois fois, par période de un an à compter du 1^{er} novembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT
M. LABED

n° 92 - **Base de Loisirs de l'Ile Charlemagne. Mise à disposition de matériels pédagogiques et de sécurité auprès de l'Université d'Orléans. Approbation d'une convention.**

Pour l'année 2009-2010, l'Université d'Orléans souhaite mettre en place pour les étudiants une activité sportive à dominante nautique sur la Base de Loisirs de l'Ile Charlemagne.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Université d'Orléans, afin de préciser les conditions de mise à disposition de matériels pédagogiques et de sécurité à la Base de Loisirs de l'Ile Charlemagne, et notamment la fixation d'une participation forfaitaire de 500 € par an par l'Université.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT
M. LABED

n° 93 - **Assises du Sport. Organisation. Prise en charge des frais de déplacement des intervenants. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de la prise en charge des frais de déplacement des intervenants aux Assises du Sport Orléanais à hauteur de 306,50 €

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

Mme GRIVOT
M. LABED

n° 94 - **Aides à des associations à titre exceptionnel et aux pôles sportifs de haut niveau.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à titre exceptionnel et pour les pôles de haut niveau, aux associations détaillées dans la délibération, pour un montant global de 49 000 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT
M. LABED

n° 95 - **Aide à un groupement de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « L'Ecole de Karaté Artistique » qui a pour objet d'enseigner le karaté artistique et la lutte contact aux jeunes du quartier de La Source, à titre de loisirs, tout en développant une approche sociale autour du sport.

Adopté à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

Mme de CHANGY

n° 96 - **Vie Associative. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes :

- Réseau Forum des Droits Humains 1 650 €
- Club de la Presse Orléans Val de Loire..... 5 000 €

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES - ELECTIONS

Mme SAUVEGRAIN

n° 97 - **Organisation par la Ville des funérailles de personnes isolées ou dépourvues de ressources suffisantes. Demande de remboursement par les familles.**

Le Maire a obligation de pourvoir d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée dans les six jours ouvrés, et de prendre en charge les frais d'obsèques de ces personnes si elles sont dépourvues de ressources suffisantes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre en charge les frais d'obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes ;

2°) d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement des frais engagés par la commune auprès de la famille du défunt si celle-ci est solvable ;

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

3°) d'appliquer à la famille le tarif en vigueur l'année des obsèques du défunt.

Adopté à l'unanimité.

MOYENS GENERAUX

Mme SAUVEGRAIN n° 98 - **Chauffage urbain à La Source. Rapport annuel du délégataire de service public S.O.C.O.S. au titre de l'année 2008. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel établi par la S.O.C.O.S., délégataire de service public du chauffage urbain à La Source, au titre de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal prend acte.

Mme SAUVEGRAIN n° 99 - **Chauffage urbain au nord de la Loire. Rapport annuel du délégataire de service public S.O.D.C. au titre de l'année 2008. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel établi par la S.O.D.C., délégataire du service public pour le chauffage urbain au nord de la Loire, au titre de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal prend acte.

Mme SAUVEGRAIN n° 100 - **Réseau de fibres optiques. Fourniture et travaux pour l'exécution, la modification et la réparation. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Depuis 2000, la Ville construit des infrastructures de communication en fibres optiques afin de raccorder les bâtiments dans lesquels travaillent des personnels de la Ville en réseau.

Afin de continuer la construction de ce réseau, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à bons de commande relatif à la fourniture et aux travaux pour l'extension, la modification et la réparation du réseau de fibres optiques de la Ville, à passer avec la Société PHILEAS TECHNOLOGIE pour un montant minimum de 119 600 € T.T.C. et un montant maximum de 598 000 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 23 octobre 2009 -

- Question orale de M. LEBRUN relative à la situation de l'hébergement d'urgence à Orléans.

- Question orale de M. GRAND relative à la proposition d'un vœu soumis au vote du Conseil Municipal en vue de stabiliser la progression du réchauffement climatique.

Orléans, le 26 octobre 2009

Le Maire,

Serge GROUARD